

## Dossier

# Mutations interacadémiques pour la rentrée 2022

Marche #NousToutes du 20 novembre 2021, Place de la République, Paris.



# COVID-19

## Restons vigilant·e·s



# Des syndicalistes engagé·e·s au quotidien



## Les établissements scolaires soumis aux appétits des collectivités territoriales...

Le 23 novembre, en Commissions des Lois, les députés ont réintroduit dans le projet de loi 3DS l'article 41 qui reprenait les dispositions que le Sénat avait supprimées en juillet considérant qu'elles n'allaient pas assez loin.

Il s'agissait pour les députés de la majorité présidentielle de rétablir l'expérimentation sur trois ans d'un pouvoir d'instruction de la collectivité sur l'adjoint-e gestionnaire de l'EPL, sous couvert du chef d'établissement.

C'était sans compter sur les promesses que le Premier ministre allait faire devant l'Assemblée des Départements de France et qui conduisent le gouvernement à vouloir placer l'adjoint-e-gestionnaire sous l'autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement des EPLE.

À l'image de bien des mesures prises depuis le début du quinquennat, on assiste là à l'ignorant mépris avec lequel bien des missions et métiers de nos personnels sont maltraités.

L'action syndicale du SNASUB-FSU doit être claire et déterminée. Elle l'est d'autant plus que nous n'avons jamais cru les bobards gouvernementaux, qu'ils concernent le pouvoir d'achat ou d'autres questions.

Il s'agit maintenant de construire les conditions d'une mobilisation forte de tous les personnels administratifs dans les EPLE et de gagner la solidarité active des autres personnels et des parents d'élèves.

Le SNASUB-FSU défend la perspective d'une journée nationale de riposte unitaire contre l'article 41 du projet de loi 3DS, qui donne pleine visibilité à l'expression du rejet massif des collègues du projet gouvernemental et de leur attachement à défendre leur métier, les conditions de son exercice, au service du public, dans nos établissements scolaires.

**Le SNASUB-FSU est déterminé et mobilisé pour cela !**

### Convergences, bulletin mensuel du SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration  
Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

104 rue Romain Rolland  
93 260 Les Lilas  
01 41 63 27 51/52

**Directeur de publication**  
Bruno Lévéder

**Rédacteur en chef**  
Pierre Boyer

**Mise en page  
et iconographie**  
Thomas Mikkelsen

**Publicité**  
Com'D'Habitude Publicité  
05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

**Impression**  
Imprimerie Grenier

94250 Gentilly

ISSN : 1249 - 1926

CPPAP : 0725 S 07498

Prix du numéro : 2,50 €

# Sommaire

Page 3	Édito
Page 4	1 <sup>er</sup> mars 2022 : entrée en vigueur du Code général de la Fonction publique
Page 6	Motion d'actualité adoptée par la CAN des 16 et 17 novembre 2021
Page 9	<b>Violences faites aux femmes : la lutte continue !</b>
Page 10	<b>Dossier</b> : Mutations interacadémiques de l'AENES pour la rentrée 2022
Page 21	Nos fiches de suivi syndical
Page 24	<b>Secteur Bibliothèques</b> La Bibliothèque nationale de France ou l'exemple d'une bibliothèque éclatée
Page 25	<b>Secteur EPLE</b> L'article 41 du projet de loi 3DS rétabli et réécrit !
Page 26	<b>Secteur Services</b> Les conséquences de la revalorisation de l'IFSE en 2021 en services académiques
Page 28	<b>Secteur Supérieur</b> « Bibliothèque en danger, sauvons la BSG !
Page 29	<b>Fiche pratique</b> Forfait télétravail dans la fonction publique d'État
Page 30	<b>Brève de jurisprudence</b> L'agent public et les réseaux sociaux : quelle liberté d'expression ?
Page 31	<b>Lu pour vous</b>
Page 32	<b>Bulletin d'adhésion</b>